



UZ

LEUVEN

GYNAECOLOGIE EN VERLOSKUNDE  
Leuvens universitair fertiliteitscentrum

[www.uzleuven.be/lufc](http://www.uzleuven.be/lufc) > tel. +32 16 34 36 24

## INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT AVEC LE SPERME D'UN PARTENAIRE SÉROPOSITIF

Madame, Monsieur,

Cette information a pour but de vous donner une vue d'ensemble du traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif, afin que vous puissiez donner votre consentement en connaissance de cause. Votre médecin traitant au Centre de fertilité universitaire de Leuven (LUFUC) est toujours disposé, bien entendu, à répondre à vos questions au sujet de ce traitement.

### Nature et déroulement du traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif

Grâce au traitement du sperme, le VIH peut, dans presque tous les cas, être éliminé en grande partie et le sperme pourra, après traitement et avant le traitement de la fertilité chez la femme, être testé quant à la présence du VIH. Seul sera utilisé du sperme qui, après traitement à l'aide des tests en question, ne présente aucune trace de VIH. Si c'est le cas, le sperme sera détruit. Toutefois, des tests négatifs ne permettent pas de conclure de manière définitive à l'absence de tout VIH dans la fraction utilisée pour l'insémination. Le sperme peut être utilisé dans un traitement avec insémination intra-utérine (IIU), une fécondation in-vitro (FIV) ou une injection intracytoplasmique de sperme (ICSI).

### Risques pour la femme et l'enfant du traitement avec le sperme traité d'un partenaire séropositif

Jusqu'à présent, des milliers de traitements avec IIU, FIV ou ICSI ont été réalisés sans qu'une contamination de la femme ou des enfants issus de ce traitement ait été démontrée. Néanmoins, une infection de la femme par le VIH ne peut jamais être totalement exclue. Dans un tel cas, il existe en outre un risque que l'enfant soit à son tour contaminé.

Les femmes qui reçoivent le sperme du partenaire séropositif dans le cadre de la procréation médicalement assistée doivent aussi savoir que cela comporte un risque minimal d'autres affections sexuellement transmissibles (comme la gonorrhée, la syphilis, l'herpès et l'hépatite), et cela en dépit de toutes les mesures de précaution qui ont été prises pour prévenir ces maladies.

Comme dans tout traitement de la fertilité, le traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif n'offre jamais la garantie d'une grossesse. Dans l'ensemble de la population, dix à vingt pour cent des grossesses se terminent par une fausse couche.

En outre, chaque grossesse peut donner lieu à des complications. Dans les grossesses après traitement avec le sperme du partenaire séropositif, il n'y a pas, sur ce plan, de risques sensiblement plus élevés, pour autant qu'il s'agisse d'une grossesse unique. La réimplantation de plus d'un embryon peut conduire à une grossesse multiple, laquelle s'accompagne d'un risque plus élevé de contractions et de naissance prématurées, de tension artérielle accrue, de poids réduit à la naissance, etc. Le nombre d'embryons réimplantés est déterminé au terme d'une concertation entre les parents demandeurs, l'embryologiste et le médecin.

Dans l'ensemble de la population, un certain pourcentage (de l'ordre de 3%) des enfants naissent avec une déficience physique ou mentale. Le même risque existe après un traitement avec le sperme du partenaire séropositif. La médecine n'est pas en mesure de prévenir de telles déficiences.


**Les parents demandeurs déclarent avoir pris connaissance du fait que ces risques sont inhérents au traitement et accepter ces risques, et n'en rendront en aucun cas l'UZ Leuven responsable.**

Cette note 'Information relative au traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif' vous est destinée. Si vous marquez votre accord pour ce traitement, complétez entièrement la 'Convention relative au traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif' ci-jointe et renvoyez-la signée à LUFUC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou [contractenLUFUC@uzleuven.be](mailto:contractenLUFUC@uzleuven.be).



**CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT AVEC LE SPERME D'UN PARTENAIRE SÉROPOSITIF**


Entre le Centre de fertilité universitaire de Leuven,  
UZ Leuven,  
représenté par  
prof. dr. Karen Peeraer,

 et Madame .....  
née le ..... / ..... / .....  
et Monsieur .....  
né le ..... / ..... / .....  
domiciliés à .....  
.....  
dénommés ci-après les parents demandeurs,  
d'autre part,


dénommé ci-après LUFC, d'une part,


**il est convenu ce qui suit:**

- Les parents demandeurs déclarent qu'ils ont été suffisamment informés par le LUFC au sujet du traitement avec le sperme traité du partenaire séropositif et que les avantages et inconvénients de cette technique pour la femme et l'enfant leur ont été exposés dans le détail. Ils déclarent en outre avoir reçu, lu et compris la note 'Information relative au traitement avec le sperme d'un partenaire séropositif' et que cette information est suffisante pour donner, en connaissance de cause, leur accord au LUFC à procéder à l'exécution d'un cycle de traitement (IUI/ FIV/ICSI) avec le sperme traité du partenaire séropositif, dans l'optique de réduire le risque de contamination de la femme par le virus VIH lorsque le couple a un désir d'enfant.
- La femme se déclare prête à se soumettre au test VIH avant de procéder aux traitements et après trois, six et neuf mois, de sorte qu'en cas de contamination, un traitement puisse être mis en place afin de réduire autant que possible le risque pour l'enfant.
- Les parents demandeurs connaissent dès lors les risques médicaux inhérents pour la femme et l'enfant liés au traitement avec le sperme du partenaire séropositif. Ils reconnaissent que dans un cas pareil, l'UZ Leuven ne peut en aucun cas être tenu responsable et se déclarent prêts, le cas échéant, à accepter ces risques.

Fait en deux exemplaires à Leuven le  ...../...../....., l'un étant destiné au LUFC, l'autre aux parents demandeurs.

prof. dr. Karen Peeraer  
Gestionnaire de la biobanque LUFC

 lu et approuvé  
signature de Madame

 lu et approuvé  
signature de Monsieur

Veuillez compléter ce contrat et le renvoyer signé à LUFC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou [contractenLUFC@uzleuven.be](mailto:contractenLUFC@uzleuven.be).